	Perred cos	Numéro matricule 433
Z.F.	Nom: Gabriel Surnom:	du recrutément:
	ÉTAT CIVIL.	de mobilisation:
CHECR	Né le 1 th Décembre 1884, à J ² Georges d'Espéranche canton d'Regrieux, département de l'Osère, résidant à J ² Georges d'Espéranche canton d'Begnieux, département de l'Osère, profession de scieur de long	Cheveux et , sourcils châtouis fence, yeux nois , front endinative , nex moster , bouche mosteume . Taille: 1 m. 65 cent. Taille rectifiée: 1 m. cent.
7	fils de Gabriel et de Gidon autoinette domiciliés à Jéleonges d'Espéranchecanton d'Eugrieux département de l'Espéranchecanton d'Eugrieux	MARQUES PARTICULIÈRES :
	N° 52 de tirage dans le canton d'Heyrieux	Degré (générale (1). 3
	DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS, (Indiquer la nature des dispenses.)	d'instruction: militaire (3).
	Compris dans la 1000 partie de la fiste du recrutement cantonal (portion).	Dans l'armée active.
	DÉTAIL DES SERVICES ÉT MUTATIONS DIVERSES. Campagnia, blanares, actions déclat, décorations, etc.) Incorporé le 20 Actobre 1901, 19 MM 108 46 arrivé au lorys et 26 super le 27 super le graphiste le 22 octobre 1901. I Sapur telégraphiste le 13 gament de Castallarica (Maroc) Embry en long et 28 septembre 1905 Cartificat albourn Conduite: Accordé: Campagnes en Algeini du 21 Octobre 1905 par 16 arrive 1906. Berguest cang, coulte (Partide Gjull + 1906) duif érril 1906 moment en Algeini du 21 terrai 1906 au 7 famini 1907 en Algeini du 24 famin 1907 au 20 arrive 1907 en Algeini du 24 famin 1907 au 20 arrive 1907 en Algeini du 24 famin 1907 au 20 arrive 1907 en Algeini du 24 famin 1907 au 29 sept 1907 Passé dans la Résere de l'armée active le Mathe 1907	Dans la disponibilité ou de la disponibilité de la disponibi
	Affecte e la Compagnio telégrafhiste me armées a contrôle spétal du servicement. 11 Armee le 20 de combra 1915 — Que armées 1/ le dit four du servicement 1915 — Que armées 1/ le dit four du services du Signet du Genie la 1/2 uni (921) Dispensable dans les reserves au Signet du Genie la 1/2 uni (921) Dispensable dans 1" période d'exercices dans le l'Alfe du Genie du 16 cloid au 1" Cepternibe 1913 Passé dans l'armée territoriale lo	Dates. Communes. Subdivisions de région. 20 Octobre 913 Tillour banne & Kliniu Be. R. 19 avril 1913 Ryon mu dela Gaste 8 of = R.
	Passé le 1er Octobre 1923 classe 1900 de mobilisation père de deuxenfants (Art. 58 de la loi du 1er Avril 1923) Sussi an 18' Reg' du feme' H' Born le 1.12.1924 Jans affectation le 16 1 1924 (CM 12481 4) du 19.18.16 Campagne contre l'allemagne (1) (2) (3) and armenta 2 6 1914	LACUELLE L'HOUME DOIT PASSER DANS L'ACUELLE L'ACUELLE L'ACUELLE L'HOUME DOIT PASSER DANS L'ACUELLE L'ACUELLE L'ACUELLE L'HOUME DOIT PASSER DANS L'ACUELLE L'HOUME DANS PA
	1 5au 3 3 1919 viliaire.	non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau. Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

7	Nom:	Serreol care	Numéro matricule du recrutément: 433	
五五	Prénom	s: Gabriel Surnom:	Classe de mobilisation:	
CRC		ÉTAT CIVIL.	SIGNALEMENT.	
	1, , M	1 Décembre 1884, à Si Georges d'Espéranche canton Pequieux, département de l'édeire, résidant	Chevenx et , sourcils châtain foncé, yeux noies , front ordinaire	
CHE		Georges d'Espéranche canton d'Esperieux département	nez majen, bouche mosfenne, menton kond, visage ovale.	
FIO	1 0	Gabriel et de Gidon autoinette d'omiciliés	Taille: 1 m. 65 cent. Taille rectifiée: 1 m. cent.	
14	à " Ge	orges d'Espérancheranton d'Regrieux, département de l'élève. 52 de tirage dans le canton d'Herfrieux	3	
	N	DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.	Degré d'instruction: générale (1)	
		(Indiquer la nature des dispenses.)	2. Genie	
	Co	mpris dans la 1000 partie de la fiste du recrutement cantonal (portion).	Dans Tarmée active.	
		DÉTAIL DES SERVICES ÉT MUTATIONS DIVERSES. (Campagnes, blessares, actions d'éclat, décorations, etc.)	a sont a	
	1	Inerport le la Octobre 1906, 4ºM 10846, arrivian lozost	Dans la disponibilité	
		6 13 Marrier 1907 Design' pour paris parter du Corps de Liberanement de Casallanca (Marce).	dans la réserve d'après guerre	12. 74 .
	active.	Embry en long: le 28 toptombre 1907 Cortificat deloume bonduite : accorde.	Parmée active. 1 Rég du Jimie	
	Dans l'armée a	Campaques en algeni du 21 Octobre 190 fan 16 Orni 1906. Berguent cang touble 10th bede bjuilt 1906/duffereligoban comes	Dans l'armée	
•	Dans 1	en algerie da Ismai 1906 an 7 Janvie 1907 "	territoriale et dans	
,	-5-	en algerie du 24 fantes 1907 au 20 abrit 1907 au la roc du 21 août 1907 au 26 Sept bujgo 7	Tegrap 26 both olling the willis	400
	1	en algerie de Uf Septembr 1907 cm 29 Sept brigo 7 Passé dans la résenz de l'armée active le Mothe 1909	LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES.	
	- 1	Remerk Land 1814 and an argument of acount 1914 recrutement.	Dates. Communes. Subdivisions de région.	
	artile.	Affecte à la Compagni telégraphite du compagni 1	Machotra 1913 fillew barne 81 Choine BC R ou Flacket 19 avril 1913 Kyon rue bela Gate 8 of ? R	
	Dans la disponibilité la réserve de l'armée	le det sour - les réserves au 8 Pogt du Genie la 17 uni 1921	19 avil 1919 Eyon me dela Gaste 8 of R	
	Dans la la réser	Dispensible una 1" période d'exercices dum 1900 art. 20 se Clepier orang		
	ou dans	du au Cara		
		m imperial Maple		
			ÉPOQUE	89 – 1903.
	toriale rve.		la disponibilité la réserve Damé la réserve LIBERATION	- 2-8
1 4	s l'armée territoriale t dans sa réserve.	190 433	l'armée active, Parmée active. territoriale. Parmée du service territoriale. militaire.	atricule.
	Dans Farr		1908 1918 19th 1980	egistre m
	1	Passé dans la réserve de l'armée territoriale le Libéré du service militaire le 45 De deu 1955	1920 1932	72. – B
	(1) Lo	e degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme sur les hommes compris dans la 5° partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.	4 décembre 1889.	Gue
	(3) Po	our les hommes compris dans la 5° partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné. our ceux compris dans la 6° partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire, our ceux compris dans la 7° partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du	a Ministre de la Maria.	
	3	R. D.	artine. (Art. 4 de la loi.)	